

**DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Madame la Vice-Présidente de Région représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Vice-Présidentes, Messieurs les Vice-Présidents,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur,

Déjà 8 mois de fonctionnement du nouveau CESER de la région Occitanie et la 4^{ème} assemblée plénière depuis notre installation le 31 janvier 2018.

Nous examinerons 3 projets d'avis dans le cadre des compétences du CESER fixées par la loi et le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Le premier avis du CESER Occitanie porte sur le projet de budget 2019 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée préparé par la commission 8, avec l'apport de toutes les commissions sectorielles, projet qui s'appuie à la fois sur l'avis dédié aux orientations budgétaires et le document réalisé sur le compte administratif 2017.

Je remercie la commission de synthèse, les commissions et l'équipe administrative pour la rédaction du projet d'avis.

- Le deuxième concerne le SRADDET: la Présidente de la Région nous a saisis en septembre sur les défis et enjeux de l'attractivité dans le cadre de l'élaboration du SRADDET 2040 qui sera mis en débat dès mars 2019, pour être adopté fin 2019.

Sous la responsabilité de la commission 1, la contribution proposée pour débat et vote ne constituera que la 1^{ère} partie de notre réflexion ; elle illustre à la fois l'intérêt de se doter d'un Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour inscrire les politiques publiques de la Région dans le temps long, mais aussi pour le CESER de la nécessité d'anticiper. Nous le pouvons depuis février 2017 pour ne pas avoir à répondre dans la précipitation. Christine Sanchez, Présidente de la commission, assurera aussi la fonction de rapporteure et je l'en remercie.

- Le troisième projet d'avis à examiner aujourd'hui est aussi une saisine de la Région sur le Plan Montagne que la commission 2 « Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation" a accepté d'examiner dans l'urgence.

Le Plan dont la durée est fixée à 6 ans (2018-2025) nécessitera d'être suivi dans sa mise en œuvre, le CESER devrait y être associé.

Je reviendrai sur ces avis après avoir évoqué l'actualité.

L'actualité sociale, économique et politique

La situation économique, sociale et politique qui anime et agite notre pays autour de la mobilisation dite des « Gilets Jaunes » pose à notre société, à ces acteurs et aux citoyens français une série de questions et de contradictions que nous ne pouvons éluder... car c'est aussi la crise de beaucoup de pays européens ces dernières années.

Les gilets jaunes et la démocratie en question !

Depuis 4 semaines, à la suite de plusieurs appels sur les réseaux sociaux et en réaction à la hausse des taxes sur le gazole, des citoyens ont décidé d'occuper les ronds-points, vêtus de gilet jaune, et

de filtrer ou bloquer la circulation aux carrefours, zones commerciales ou péages d'autoroutes, pour réclamer l'arrêt des hausses de la fiscalité et des prélèvements : trop d'impôt, trop de bas salaires, trop de fins de mois difficiles, une situation de paupérisation des retraités, des hommes et beaucoup de femmes en grande souffrance qu'il faut écouter et prendre en compte, puis progressivement le mouvement évolue vers la remise en cause des institutions, du suffrage universel, pour exiger selon les groupes ou les porte-paroles la démission du Président de la République, la suppression du Sénat, la dissolution de l'Assemblée nationale et maintenant le Référendum d'Initiative citoyenne...tout et tout de suite.

Pacifique dans les territoires et au niveau local, malgré quelques incidents...mais avec déjà 8 morts, la violence s'est installée avec les manifestations à Paris puis dans 4 ou 5 métropoles dont Toulouse. Parfois les automobilistes sont contraints de s'acquitter de quelques euros pour passer plus rapidement.

Casser du flic, tuer des policiers ou gendarmes, détruire les biens publics et privés dont l'Arc de Triomphe et la tombe du Soldat inconnu sont devenus des objectifs d'organisations extrémistes, d'extrême droite et d'extrême gauche. Par mimétisme, des lycéens mettent le feu à leur lycée à Blagnac !

Ce spectacle fut hallucinant et honteux pour l'image de notre pays, son attractivité alors que la France semblait retrouver depuis ces derniers mois une attractivité et un ascendant moral et politique ; la création de plusieurs milliers d'emplois en 2018, même dans l'industrie, en témoigne.

Notre région, notre assemblée, par les travaux réalisés pendant la période qui a préparé la fusion des régions, puis la fusion des CESER 2016-2017, et depuis notre installation, a pu comprendre que les défis de l'Occitanie sont aussi les défis de la France : celui du chômage de masse dans beaucoup de bassins d'emploi ou de quartiers dans les grandes villes, celui de la métropolisation, des territoires ruraux et des petites villes, celui de la pauvreté avec un million de personnes vivant avec moins de 980 euros par mois (seuil de pauvreté), celui de salariés, entrepreneurs, retraités qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois.

Tous ces problèmes, à notre place, celle d'une assemblée consultative, nous les avons analysés, hiérarchisés en définissant autant d'enjeux pour la Région et pour l'Etat.

Nous avons de ce point de vue des constats, des analyses et un langage commun tant avec l'Etat - rappelez-vous le discours que nous a adressé, en conclusion de nos travaux le 27 mai 2016, le Préfet de région Occitanie Pascal Mailhos, qu'avec la Région et sa Présidente Carole DELGA qui a tenu à nous associer ou nous solliciter pour contribution et avis dans les schémas régionaux et notamment celui des mobilités en Occitanie.

Ce mouvement des gilets jaunes est minoritaire par la participation, le nombre de manifestants et l'engagement, et n'a rien à voir avec les mobilisations des salariés et des organisations syndicales de 1995 (conflit SNCF), ou de 2003 (retraites). Mais il est jusqu'à ces derniers jours populaire dans l'opinion...par procuration... Il est révélateur d'un sentiment d'abandon que nous connaissons depuis de longues années. Les Restaurants du Cœur ne sont pas nés il y a 18 mois, mais il y a 35 ans en 1984.

Le Bureau du CESER du 3 décembre, que j'ai sollicité, a permis un débat utile et m'a donné mandat d'écrire un projet de déclaration à partir des thèmes évoqués. Validé dans les 24 heures, je l'ai adressé à la presse, aux parlementaires de la région, au Préfet, au Président de la République et au Premier Ministre.

Le CESER a condamné les violences, a demandé une réponse du gouvernement par des mesures d'apaisement dont l'abandon des taxes sur les carburants et l'énergie, et l'ouverture d'un dialogue avec les partenaires sociaux.

Le gouvernement a pris tardivement des décisions par la voix du Premier Ministre puis du Président de la République. Vous connaissez les mesures, 15 milliards de dépenses sociales pour améliorer le

pouvoir d'achat des petits salaires et des retraités, pour l'augmentation du SMIC, la défiscalisation des heures supplémentaires.

Le mouvement dit des gilets jaunes, avec l'appui des réseaux sociaux et des chaînes câblées, s'est installé dans les médias et notre vie quotidienne, il marginalise les institutions, les partenaires sociaux et les partis politiques.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est aussi la mise à plat de la fiscalité et le rôle de l'État dans la société comme celui des acteurs que nous représentons.

Peut-on vouloir moins d'impôt et plus de solidarité, peut-on vouloir moins de prélèvement et plus de service public en rural comme en milieu urbain?

Comme nous le rappelle l'OCDE, nous sommes derrière la Suède, le 2^{ème} pays européen au niveau des prélèvements : 53 % de la richesse produite alors qu'un Français sur deux n'est pas assujéti à l'impôt, nous sommes le leader pour les dépenses sociales, les dépenses publiques et de redistribution.

Le mouvement révèle et exploite des souffrances réelles et des inquiétudes sincères que chacun peut partager, mais il se nourrit aussi de pulsions malsaines, de propos racistes à l'égard des immigrés et de l'immigration, d'informations mensongères avec des moyens antidémocratiques via les réseaux sociaux.

La récupération politique n'est pas brillante, comme l'écrivait un ancien journaliste du « Monde », Hervé GATTEGNO, « aux Jeux Olympiques du populisme, les médailles vont commencer à manquer ».

La facture pour l'économie française se chiffre en milliards d'euros, ceux des manques à gagner, ceux des dommages déjà causés, ceux des mesures décidées, auxquels il faut ajouter l'impact désastreux sur le tourisme et les investissements.

A l'issue d'une réunion avec les Maires des Yvelines et à leur demande le vendredi 7 décembre, puis avec les partenaires sociaux, les assemblées et les associations d'élus le 10 décembre au matin, le Président de la République expliquait le 10 décembre à 20h les mesures en faveur du pouvoir d'achat et une méthode attendue pour réhabiliter les partenaires sociaux et ONG au plan national, mais aussi au plan régional avec les élus locaux dont les Maires.

Une concertation : rôle du CESE et des CESER

L'organisation du Grand Débat dans les régions, les territoires et les communes sera connue dans les prochains jours. La déclaration du 4 décembre 2018 de notre CESER a été défendue par des parlementaires et Ministres. Edouard PHILIPPE, en réponse aux députés, a indiqué le 11 décembre que les CESER dans les régions seraient sollicités tant pour les débats que pour la remontée de propositions d'actions.

La réunion des Présidents des CESER de France (Métropole et Outre Mer) qui s'est tenue à Paris le 12 décembre a discuté des modalités, de la répartition des tâches avec le Président du CESE Patrick BERNASCONI, dont le bureau s'est exprimé à l'unanimité.

La délibération du Conseil des Ministres du 12 décembre 2018 affirme le rôle du CESE et des CESER dans les débats et la formulation de propositions sur les thématiques retenues, dans le cadre du débat public qui se terminera le 2 mars. C'est ainsi la reconnaissance de notre rôle. De nombreux parlementaires de la région avaient défendu notre position publique du 4 décembre 2018. Nous rencontrerons Chantal JOUANO qui a en charge l'organisation des débats publics.

Le nouveau Préfet de région, Etienne GUYOT, que je connais depuis très longtemps, depuis la DATAR, m'a confirmé son souhait de s'appuyer sur l'expertise du CESER. Nous avons traité les questions des

mobilités, de la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous devons formuler ou reformuler des propositions pour convaincre de l'obligation de créer des richesses dans les bassins et villes en difficultés plutôt que de concentrer de la richesse dans les métropoles où l'on a de plus en plus de mal à se déplacer, à se loger, nous prendrons contact avec les associations départementales des Maires ainsi que de l'ADCF et la Région.

Pour chaque politique proposée, nous devons intégrer le changement climatique dont plus personne ne parle depuis un mois. Moins d'impôt et moins d'État, plus d'État et moins d'impôt, moins d'État et plus de solidarité, s'il doit y avoir des États Généraux de la fiscalité ou une concertation nationale sur l'accompagnement social du changement climatique et des mutations économiques, il faut aussi comprendre et dire que la conclusion ne peut être une addition de chèques pour les uns et de factures pour les autres et que la voiture a encore un avenir pour les territoires ruraux soit 80% du territoire.

Il sera alors temps de dire les termes du contrat social pour la France en regardant avec humilité les pays qui s'en sortent mieux que nous, avec des meilleurs résultats pour l'ensemble de la société et l'avenir de la planète, à savoir les pays nordiques.

Nous devons rendre notre copie pour le mois de mars. Nous saurons probablement demain avec précision les thèmes à débattre et l'organisation des débats dans les mairies, aussi, je convoquerai une conférence permanente extraordinaire le 10 janvier, consacrée à l'organisation de notre contribution et au rôle que nous pourrions jouer dans les débats dans les territoires, les bassins d'emploi.

Nous ne devons avoir qu'un seul objectif, faire société « ensemble » pour une société de droits et de devoirs.

C'était par anticipation notre choix pour la dénomination des enjeux du SRADDET à l'horizon 2040 « Bien vivre ensemble en Occitanie 2040 ».

Nous le ferons en défendant nos institutions et nos valeurs. C'est-à-dire la République, le respect du suffrage universel, le refus du racisme et de l'antisémitisme. C'est un enjeu pour les CESER, le CESE et notre rôle dans la société.

C'est un enjeu pour les partenaires sociaux ou ONG pour ne pas être marginalisés, mais pour défendre une vision partagée de la société, de réduction des inégalités, d'un nouvel aménagement durable des territoires.

Au moment où la tentation existe de se passer des corps intermédiaires y compris des CESER, c'est l'occasion de réaffirmer nos missions dont l'évaluation et notre capacité à proposer...et surtout créer des emplois, réindustrialiser les territoires qui ont souffert avec des taux de chômage supérieur à 14%.

Porter la politique des Territoires Zéro Chômeur Longue Durée auprès des élus avec les partenaires sociaux pour faire reculer et le chômage et la pauvreté.

Le CESER sera associé par l'État à la journée sur la précarité à la Préfecture de région. Nous organiserons une conférence avec les ONG membres du CESER et les Conseils Départementaux avec Sylvie CHAMVOUX.

Le suivi de nos avis

Dans l'attente d'une réunion de travail avec les services de la Région et la Vice-Présidente concernée sur l'analyse des propositions de l'avis du CESER « L'apprentissage en Occitanie : une voie d'excellence au service du développement de l'individu et des territoires » voté à Narbonne le 13 novembre 2018, nous pouvons aujourd'hui saluer les qualités de la réunion que nous avons organisée avec le soutien du DGS de la Région Simon MUNSCH et du Vice-Président Jean-Louis CAZAUBON en charge de l'Agro-alimentaire et de l'alimentation le 12 décembre à 17h, avec une délégation de la commission 2 présidée par Denis CARRETIER, Jean-Pierre ARCOUDEL, rapporteur, et

les membres de la commission qui étaient disponibles. Lors de l'échange avec le comité de pilotage du Pacte Alimentaire, un tableau comparatif entre les propositions du CESER et celles contenues dans le Pacte proposé pour débat et vote, établi par la direction des services, nous a été présenté, indiquant page après page que 35 propositions d'actions du CESER, sur les quarante proposées par notre avis, sont reprises par la Région.

Nous devons saluer et remercier la Région pour la qualité de cette réunion et sa reconnaissance de la pertinence de ces travaux... cela rejait sur la commission mais aussi sur le CESER.

Nos collègues du CESER de la Nouvelle-Aquitaine sont intéressés à connaître nos méthodes et les conclusions, nous les rencontrerons le 25 janvier 2018.

Industrie et territoires

Le gouvernement a consacré la journée du 22 novembre - au Grand Palais - à la promotion d'une économie de production en identifiant 124 territoires d'industrie devant faire l'objet de politique de soutien, 9 territoires ont été identifiés en Occitanie.

Nous devons analyser cette demande et travailler sur les propositions pour recréer des richesses en dehors des Métropoles. La Mecanic Vallée est de ce point de vue un bon exemple d'écosystème.

Tarbes : l'écosystème tarbais et le train du futur

J'ai accepté à la demande de la Présidente de Région une visite du site industriel d'Alstom, que j'ai beaucoup soutenu dans le passé, où se construit la motorisation des TER-TGV et du train du futur à partir de l'hydrogène. La Région a choisi de tester cette nouvelle forme de traction sur la ligne Luchon-Montréjeau, le CESER doit soutenir ce projet.

Au-delà, la filière industrielle que représente le train du futur avec de nouvelles sources d'énergie propres doit constituer une filière d'excellence pour le bassin tarbais et la région Occitanie.

Il y a déjà un écosystème avec les laboratoires Pearl 1 et Pearl 2, le laboratoire Primes et le Centre de recherche d'Alstom adossé à l'IUT de Tarbes et à l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (l'E.N.I.T).

Il y a tous les acteurs pour aller vers le chemin de la réussite ; la Région est décidée à soutenir ce projet, le CESER doit le considérer comme une filière d'avenir et travailler en conséquence.

Pour un aménagement du territoire plus équilibré, plus proche des réalités des territoires

Je reviens maintenant sur les travaux à l'ordre du jour. Notre grande région Occitanie, vous le savez, est la 2^{ème} plus grande région de métropole par sa superficie (72 724 km²), 5^{ème} région par son nombre d'habitants (plus de 5,7 millions), celle ayant la plus forte croissance démographique (52 000 habitants de plus chaque année, soit 1 million d'habitants supplémentaire en 2040 selon l'INSEE), et la plus attractive grâce à son dynamisme économique.

Sa densité de population est inférieure à la moyenne de la France métropolitaine, avec 79 hab. /km². Mais sa population est très inégalement répartie, avec deux métropoles importantes (Toulouse et Montpellier), un littoral méditerranéen assez densément peuplé, et des régions rurales appartenant à la « diagonale du vide ».

Avec 55 % du territoire régional en zone de massif (26 % du Massif central, et 75 % des Pyrénées françaises), la montagne est également une réalité incontournable en Occitanie et ne manque pas d'atouts, même si elle n'abrite que 20 % de la population (1,7 millions d'habitants).

Cette grande diversité de territoires, avec tout à la fois des zones de massifs montagneux, des territoires ruraux, des parcs naturels mais aussi de grandes agglomérations métropolitaines, et des secteurs économiques majeurs porteurs de croissance et d'emplois tels que l'industrie, l'agriculture, l'artisanat, le tourisme, les sciences du vivant ..., une démographie importante démontrent toute la nécessité d'avoir une politique d'aménagement du territoire ambitieuse pouvant répondre aux

enjeux qui sont multiples, et souvent très variables d'un territoire, d'un bassin de vie à l'autre. En effet, la politique d'aménagement et de développement du territoire vise à créer les conditions spatiales favorables à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale, tout en protégeant les ressources naturelles dans un cadre territorial donné.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en tant que collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, accompagne de manière dynamique le développement de tous les territoires qui la composent et qui font sa richesse, elle les soutient. Par ailleurs, elle œuvre dans ce même esprit au travers d'autres compétences, à cette mission de manière transversale, considérant qu'aménager le territoire n'est pas une compétence cloisonnée mais partagée.

La contribution au SRADDET Occitanie 2040

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions la responsabilité d'élaborer, d'ici l'été 2019, un « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET).

Ainsi ce SRADDET, en réunissant les schémas régionaux existants (SRCAE, SRCE, SRI...) est censé intégrer les principales politiques publiques sectorielles à l'échelle de la région. Il s'agit des politiques suivantes : implantation des grandes infrastructures, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, développement des transports et intermodalité, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, gestion des déchets.

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Néanmoins, il générera une portée prescriptive réelle pour les collectivités et groupements infrarégionaux. Sa valeur ajoutée réside avant tout dans son caractère transversal, et dans sa contribution à la cohérence territoriale de grands ensembles régionaux.

Au vu de ses spécificités – une prescriptivité et une ambition intégratrice – il apparaît évident que l'efficacité de cette nouvelle génération de document planificateur résidera dans la capacité d'articulation des documents de planification régionaux et infrarégionaux.

Le Conseil Régional s'est pleinement emparé de cette nouvelle responsabilité. Après un débat en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), le 2 février 2017 il adoptait une délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du SRADDET intitulé « Occitanie 2040 ». Après le forum de lancement de la concertation le 2 octobre 2017, a débuté un processus de consultations et d'échanges.

Le 26 septembre 2018, la Présidente de Région Carole DELGA, nous saisissait, sollicitant une contribution du CESER sur l'un des défis identifiés, celui de l'attractivité qui vise à faire émerger de nouveaux modèles de développement humain et d'organisation de l'accueil pour permettre chacun d'accéder aux ressources nécessaires à des trajectoires de vie réussies.

Nous apportons aujourd'hui notre réponse par la contribution qui va vous être présentée. Pour son élaboration, le CESER a pris en compte quelques-uns de ses avis antérieurs, tels que ceux sur la prospective, les défis et enjeux pour la nouvelle région à l'horizon 2030, les Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité, l'habitat, l'accès à des bâtiments performants.

Le CESER s'est attaché à proposer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional, et a étudié trois thématiques majeures que sont l'habitat, les services et les mobilités en faisant part de préconisations. Ces questions ont été vues sans pouvoir être approfondies au regard des problématiques du changement climatique et de la biodiversité.

Mais nous n'avons réalisé aucune expertise ni confrontation avec des géographes ou collectivités (les métropoles).

Dans une seconde contribution qu'il présentera en assemblée plénière en février 2019, le CESER élargira sa réflexion au-delà de ce thème de l'attractivité pour inclure les autres défis que sont le rayonnement et la solidarité territoriale.

Dans cette première contribution, pour le CESER il est indispensable que l'Occitanie relève le défi de l'attractivité non seulement pour prendre en compte les enjeux induits par son attraction mais également pour développer encore les qualités qui font son attrait. Pour cela, le CESER rappelle les valeurs nécessaires pour construire le SRADDET, valeurs d'humanisme et de solidarité car l'objectif du SRADDET est d'assurer le bien-être des femmes et des hommes par un meilleur équilibre entre efficacité économique, préservation de l'environnement et réponse aux besoins sociaux de la société.

Le CESER donne une nouvelle conception de l'aménagement du territoire, déjà évoquée dans ses précédents travaux sur le diagnostic territorial de la région et "Les Chemins 2040". La question territoriale est une affaire d'identité et de projet partagé. Le SRADDET doit avoir pour but premier de développer une approche volontaire du territoire par la coordination des actions sectorielles, la différenciation territoriale des interventions, la promotion d'une démarche ascendante reposant sur la valorisation des ressources propres des territoires.

L'action publique doit être pertinente. L'implantation des personnes se fait en fonction de leurs activités, par conséquent l'aménagement du territoire doit passer par le maintien de l'activité, la diversification de celle-ci. La population doit être associée aux processus de décisions car cette politique a un lien avec ses conditions de vie. Pour le CESER, il faut une approche plus participative de la décision. De même, le SRADDET doit permettre de valoriser et de mobiliser les instances de concertation existantes, notamment les Conseils de développement implantés dans tous les territoires de la région, et ainsi les intégrer dans le processus de décisions publiques.

Pour relever le défi de l'attractivité, la région doit apporter une réponse aux pressions induites par son attractivité et renforcer sa capacité de séduction. Il faut donc à la fois s'intéresser à la population actuelle et à la population future.

Face à une région très attractive, une densité faible de population, des situations infrarégionales très contrastées d'un territoire à l'autre (territoires métropolitains, urbains, périurbains, ruraux ayant à la fois des espaces de déclin et des espaces de croissance), il convient de mettre en place une approche équilibrée de l'aménagement et du développement régional. La métropolisation, à ne pas confondre avec l'émergence de pôles urbains, constitue un réel danger auquel la région doit faire face, notamment au vu de sa situation démographique (1 million d'habitants de plus en 2040).

Pour ce projet partagé à mettre en œuvre, il est important de prendre appui sur une vision prospective. Dans son travail de prospective "Les Chemins de 2040", le CESER a développé 3 scénarii : tendanciel, sombre, nouvelles convergences. Selon le CESER, le SRADDET doit s'appuyer sur ce dernier scénario "nouvelles convergences", dans lequel l'ensemble des acteurs prend conscience de la nécessaire solidarité entre eux pour faire face aux grands enjeux du développement durable du territoire qui doit constituer la préoccupation première. Le développement durable doit allier progrès économique, progrès social, solidarité et qualité environnementale. Il faut néanmoins adapter cette préoccupation planétaire aux contextes économiques, sociaux, culturels, écologiques locaux, qui sont variables, et cela par des actions ciblées.

Habitat, Services, Mobilités

1 million d'habitants supplémentaires en 2040, d'où la nécessité de répondre aux problématiques du logement, des mobilités, du développement des activités. Le CESER a émis des préconisations sur ces points. En Occitanie, il y a une diversité des territoires qu'il faut valoriser en veillant à la résorption des inégalités, notamment sociales, croissantes entre espaces métropolitains et le reste du territoire, et même au sein de ces territoires. Il faut donc de la cohésion territoriale, assurer l'accès de tous aux services collectifs, car la région Occitanie est un tout fait d'échanges, de coopération et de solidarités.

Ainsi le SRADDET doit développer une offre de logements abordables en tenant compte des spécificités des territoires. Il faut donc développer une offre à hauteur de l'enjeu de l'accueil et au service de la promotion sociale. La loi NOTRe a conforté le rôle de la Région en matière de production de logements. Il faudra plus de logements sociaux, considérer les questions liées à l'urbanisme et à la protection des personnes face aux risques naturels et technologiques. Il conviendra de fédérer les instances qui compilent les données sur le logement. La Région pourra s'inspirer de l'Observatoire régional de l'habitat et du logement qui existe en région Rhône-Alpes. Il faudra agir en complémentarité des communes et EPCI en faveur de la maîtrise du foncier, répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs.

Concernant les services, il faut favoriser l'accès à des services de qualité par l'harmonisation et la mutualisation. Il y a un problème d'accessibilité dû au relief (massifs, banlieues, couronnes périurbaines) et aux difficultés sociales. Le rapport des services aux territoires ne se limite pas à des questions d'accessibilité. Les services contribuent à l'aménagement et au développement régional, notamment par leur impact en matière d'emploi et de revenus. Pour le CESER, il faut enrichir la diversité des services en général, et des équipements. Concernant les services publics, il faut assurer leur accessibilité, les organiser à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie, développer les moyens de transport et de communication pour y accéder. Il conviendra également d'élargir l'offre de services publics pour répondre aux besoins non satisfaits ou mal satisfaits (petite enfance, jeunesse, personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, environnement, santé...).

Pour le CESER, l'aménagement du territoire en matière de services publics doit résulter d'une association des politiques de l'Etat, de la Région mais aussi de l'ensemble des collectivités territoriales. Il en va ainsi de la pertinence des Maisons de Santé que l'Etat entend développer sur tous les territoires. Concernant les transferts de missions de l'Etat vers les collectivités territoriales, le CESER invite la Région à en mesurer les effets dans le cadre du SRADDET.

Pour les mobilités, il sera nécessaire de garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides pour tous les usagers. L'essor démographique en région est lié à la qualité de vie et au dynamisme économique, et recouvre de fortes disparités territoriales. La Région a un réseau diversifié d'infrastructures de transport où tous les modes - routier, ferroviaire, fluvial, maritime, aérien, sont présents. Le réseau du Très Haut Débit est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de la région et peut par ailleurs proposer des offres complémentaires fort utiles en termes de communication.

Néanmoins, le désenclavement et l'ouverture interrégionale de l'Occitanie restent encore à parfaire. A ce titre, le CESER préconise de poursuivre le travail accompli jusqu'à aujourd'hui en ce qui concerne la desserte numérique du Très Haut Débit, condition primordiale de création et de développement d'activités économiques et l'un des critères d'attractivité du territoire.

Il faut aussi améliorer les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. Ainsi, la réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse et son prolongement jusqu'à Narbonne, Montpellier-Perpignan doit encore être soutenue. Il en va de même de :

- la modernisation à réaliser pour les axes ferroviaires majeurs que sont la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), Clermont-Ferrand - Béziers, Toulouse-Tarbes-Pau-Bayonne, Clermont- Ferrand - Nîmes - Marseille ;
- l'aménagement des 2X2 voies à caractéristiques autoroutières de la liaison Toulouse-Castres, et du prolongement routier vers Saint Pons et Béziers ;
- la réouverture ou modernisation des 6 lignes ferroviaires retenues à l'issue des EGRIM et confirmées lors de la signature de la convention TER : lignes Montréjeau-Luchon, Rodez-Séverac, Mende-Rodez-Toulouse, Figeac-Rodez-Béziers, Carcassonne-Quillan, Ales-Bessegès.

La Région devra mettre en œuvre sa stratégie aéroportuaire en veillant à l'équilibre et à la complémentarité des nombreuses plateformes ainsi qu'à l'accompagnement du développement international de Toulouse-Blagnac, et de Montpellier aujourd'hui sous-dimensionnée au regard de l'importance de l'aire urbaine.

Il faut également développer l'intermodalité en faveur de modes de déplacements respectueux de l'environnement ; relever le défi de la logistique par le renforcement de la maîtrise régionale du fret en soutenant le développement des partenariats entre acteurs régionaux du fret, par la valorisation de la place logistique de l'Occitanie par l'affirmation du positionnement stratégique de la plateforme toulousaine (Eurocentre-Saint-Jory - Fenouillet)... La gouvernance régionale doit être améliorée, la Région devra assumer une position de chef de file en matière de transport et d'intermodalité dans le cadre des nouvelles compétences liées à la loi MAPTAM (élaboration d'un schéma de l'intermodalité) et des nouveautés issues de la loi NOTRe (transfert des transports interurbains et scolaires des Conseils départementaux aux Régions).

La politique d'aménagement du territoire inscrite dans le temps long est aussi tributaire de changements imprévus ou mal pris en compte. Dans sa mise en œuvre, elle nécessite un suivi mais plus encore une évaluation périodique pour mesurer les progrès accomplis et les adaptations nécessaires.

Plan Montagnes d'Occitanie - Terres de vie 2018-2025

L'Occitanie, je l'ai rappelé, c'est aussi un territoire de massifs. Les politiques régionales doivent s'adapter aux besoins des habitants. La Région souhaite répondre aux enjeux spécifiques d'attractivité et de développement des territoires ruraux et de montagne, et établir une véritable stratégie de développement ciblée sur les Pyrénées et le Massif central. La montagne, c'est le tourisme, le thermalisme, des secteurs d'activité majeurs tels que l'agriculture, la filière bois (60 % de la surface forestière régionale est située en zone de montagne), ce sont des barrages (hydroélectricité) et des lacs de montagne. Cette Montagne doit également faire face à des problématiques à corriger : déprise agricole et forestière, infrastructures anciennes, présence de prédateurs, changement climatique...

La montagne est donc un atout pour notre développement économique, notre attractivité, notre rayonnement. Il est important de soutenir, de valoriser ces territoires, d'y développer de nouvelles activités, des services dans le respect de l'environnement, pour y favoriser des conditions de qualité de vie de même niveau qu'en zone urbaine.

La Montagne et les Massifs sont par conséquent des espaces à préserver, à organiser, à mailler (la mobilité) ; il y a le rôle des économies, des écosystèmes de villes moyennes et petites, des pôles de formation et de leaders mondiaux : l'eau, les pneumatiques, la mécanique, l'agro-alimentaire, la pharmacie, l'équipement électrique ... Mais c'est aussi un grand patrimoine, des sites touristiques, une gastronomie.

Au moment où les métropoles sont saturées, les espaces naturels qui constituent les massifs sont une chance pour les urbains.

Au niveau national, ces territoires de montagne, révélant leur spécificité, ont conduit le législateur à adopter pour la première fois en France une loi proposant une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : c'est la loi montagne du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, loi innovante et ambitieuse. Première fois qu'un espace géographique en tant que tel faisait l'objet d'une loi. Il est reconnu les spécificités de la montagne et d'équilibre entre les enjeux de développement des territoires et de protection de l'environnement. Cette loi a été actualisée pour tenir compte des évolutions économiques, sociales et institutionnelles intervenues ces trente dernières années. L'acte II, c'est la loi du 28 décembre 2016 de modification, de développement et de protections des territoires de montagne. L'article 1^{er}, article clé, réaffirme le

principe d'adaptation des politiques publiques à leurs particularités, éventuellement sous la forme d'expérimentations : *«L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettent en œuvre des politiques publiques articulées au sein d'une politique nationale répondant aux spécificités du développement équitable et durable de la montagne, notamment aux enjeux liés au changement climatique, à la reconquête de la biodiversité et à la préservation de la nature et des paysages ainsi que des milieux aquatiques, et aux besoins des populations montagnardes permanentes et saisonnières, en tenant compte des enjeux transfrontaliers liés à ces territoires. ».*

Depuis 2016, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée œuvre à renouveler le dialogue avec les acteurs de terrain, à rapprocher les territoires de la collectivité et ceux qui les animent au quotidien. Elle a mis en place un plan d'actions équilibré et structurant à destination de l'ensemble des territoires qui la composent. La Région s'est alors dotée d'une vice-présidence, d'une commission sectorielle et d'un budget dédié pour accompagner ces territoires et leurs acteurs. Poursuivant cette volonté de construire une politique forte à destination des territoires de massif et de leurs habitants, la Région a créé un Parlement de la Montagne – une première en France - le 20 décembre 2017. Ce Parlement de la Montagne installé le 19 janvier 2018 s'inscrit dans le prolongement de l'acte II de la loi Montagne.

Le CESER a adhéré officiellement au Parlement de la Montagne. Ce Parlement a été le pivot de l'élaboration du Plan Montagnes d'Occitanie – Terres de vie 2018-2025, pour lequel la Présidente de Région a saisi le 28 novembre le CESER pour émettre un avis.

Nous avons malheureusement dû étudier ce plan dans des délais très courts, limitant le temps de réflexion, de concertation et de structuration de notre avis. Celui-ci intègrera d'ailleurs la seconde contribution qu'émettra le CESER sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie en février 2019.

Dès 2017, la Région et l'Etat ont convenu de mener conjointement la réflexion vers un Plan montagne régional.

Le Plan Montagne proposé aborde nos territoires de massif dans leur globalité – géographique, sociale, économique - afin de les redynamiser et de valoriser leurs ressources.

Nos massifs doivent également relever le défi d'une gouvernance complexe et multifacette : elle est à la fois interrégionale et transfrontalière. Dans le cadre d'un Parlement et du Plan Montagne Occitan, un enjeu fort est de ne pas fractionner plus en avant ces territoires qui nécessitent un réel consensus régional, doublé d'une politique de Massif efficiente.

A la lumière de ce plan, le CESER préconise de :

Soutenir le pastoralisme en montagne : créateur d'emplois non-délocalisables, de richesses et de produits de terroir, le pastoralisme contribue à gérer et entretenir les espaces support de biodiversité.

Maintenir et stimuler les productions agricoles et forestières : la déprise agricole est importante dans ces territoires. L'agriculture comme la forêt y représentent des activités économiques essentielles. Il faudrait rémunérer les services environnementaux fournis par ces filières ; soutenir et promouvoir la relocalisation des produits agricoles, favoriser l'ouverture des milieux par l'exploitation forestière.

Mettre la qualité de vie au centre des préoccupations des zones de massif : penser les zones de massif en termes de bassins de vie réels ; soutenir fortement les services, les filières artisanales ; favoriser la rénovation ou construction de logements économiquement et géographiquement accessibles ; moderniser les infrastructures...

Reconnaître une solidarité des zones urbaines vers les zones rurales, afin de redistribuer les richesses vers ces territoires qui contribuent activement à la qualité de vie des villes.

Développer des débouchés en lien avec les préoccupations locales : développer une filière venaison en lien avec les fédérations départementales de chasseurs pour créer un nouveau débouché.

Renforcer ou créer des partenariats dans les territoires de montagne : inciter les Parcs Naturels Régionaux à soutenir davantage les actions en faveur du développement des énergies renouvelables, de la mise en valeur du patrimoine, des produits du terroir...

Suivre la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation du Plan Montagne au territoire Occitan, et **veiller à l'articuler avec les diverses stratégies régionales d'Occitanie**.

Toutes ces préconisations devraient permettre la réussite du Plan Montagne. Il faudra veiller également à préserver les coopérations existantes, notamment le rôle du comité du massif pour éviter de recréer la bataille de clocher, à défendre les programmes européens en faveur des zones de handicap naturel (suivi attentif des négociations pour l'après 2020), partager la réflexion et les actions des régions concernées pour le changement climatique et ses conséquences (via les SRADDET).

Projet de Budget Primitif 2019 (3,614 Mds €) de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Concernant le projet de Budget Primitif 2019 de la Région (BP), je remercie la Présidente de la Commission Finances, Claire FITA, rapporteure générale du budget, et les vice-présidents de Région en charge des politiques sectorielles pour leur présentation le 5 décembre des éléments de ce budget, ce qui, comme chaque année, nous permet d'élaborer au mieux notre projet d'avis.

Il est important de préciser que ce projet d'avis sur le BP 2019 a été élaboré dans un contexte particulier de crise sociale des « Gilets jaunes » ; aussi, cette actualité nationale pourra être susceptible d'impacter la préparation de la loi de finances 2019, ses dispositions budgétaires, mais également les décisions de l'Exécutif régional pouvant être amené à modifier ses priorités régionales pour 2019 ou prendre des mesures locales visant à en corriger les effets.

Les priorités affichées par l'Exécutif régional dans son projet de Budget primitif 2019 - qui s'élève à 3,614 Mds d'euros - sont conformes à celles envisagées dans ses Orientations budgétaires, le BP en constituant la traduction financière.

Les priorités régionales se déclinent en trois grands chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie (éducation, jeunesse, emploi, formation professionnelle, apprentissage, services publics, logement...); une Région au service des territoires (aménagement du territoire, transports, infrastructures, montagne, ruralité...); une Région qui prépare l'avenir (agriculture, agroalimentaire, viticulture, transition écologique et énergétique, industrie, enseignement supérieur, recherche...).

Le CESER constate par conséquent que le Conseil régional affiche une action de proximité sur son vaste territoire notamment via : une contractualisation avec les territoires ; le développement économique avec des dispositifs de soutien aux entreprises et filières ; le soutien aux populations par le financement du logement social, les aides pour les lycéens et apprentis ; l'inclusion sociale par la formation professionnelle et la formation des chômeurs ; l'implantation des Maisons de la Région...

Ce budget présente également cette année la mise en exergue d'objectifs de valeurs tels que la transition énergétique et écologique, l'égalité réelle des femmes et des hommes, la démocratie participative et l'expérimentation d'outils innovants propres à réaliser ces objectifs.

Toutefois, le CESER regrette dans la présentation de ce budget l'absence de vision transversale de certains enjeux sur plusieurs politiques territoriales régionales : le SRADDET en cours d'élaboration ; l'accessibilité et le handicap qui doivent être pris en compte au travers des politiques via des mesures d'accessibilité des bâtiments régionaux, d'équipements routiers ou ferroviaires... ; la transition écologique et énergétique qui pour être efficace doit être déclinée dans tout secteur

d'activité ; l'égalité femmes/hommes est à traduire dans les réalités économiques, sociales, institutionnelles, le CESER préconise à cet effet de s'emparer d'un outil émergent à savoir le budget sensible au genre.

Le CESER regrette également l'absence de prévision sur l'exécution des Contrats de Plan Etat-Région, sur la consommation des fonds européens et sur la prévision de la programmation post 2020 qui impactera le développement de notre région.